
Votre espace propriétaire Casané

Guide court à l'attention des propriétaires : accéder à votre espace, comprendre vos revenus et vos relevés mensuels, donner votre avis. Votre conciergerie reste votre interlocuteur unique.

1. Accéder à votre espace

1. Vous recevez un e-mail d'invitation de votre conciergerie (« Votre espace propriétaire »). Cliquez sur le bouton, choisissez un mot de passe (ou « Continuer avec Google »).
2. Ensuite, connectez-vous à tout moment sur **casaneo.pro/login** avec votre e-mail. Votre espace s'ouvre directement (ordinateur, tablette ou téléphone).
3. Mot de passe oublié ? Utilisez « Mot de passe oublié » sur la page de connexion, ou demandez à votre conciergerie de renvoyer l'invitation.
4. Vous êtes plusieurs propriétaires d'un même bien ? Chaque co-propriétaire peut recevoir sa propre invitation.

2. Ce que vous voyez sur votre tableau de bord

- **Vos revenus mensuels** : graphique des loyers encaissés mois par mois (avant commission) pour l'année en cours.
- **Indicateurs** : total des réservations, taux d'occupation, **net à percevoir** (après commission de la conciergerie et frais), commission appliquée.
- **Statut de vos logements** : occupé / libre aujourd'hui, prochaine arrivée, et la liste de vos biens rattachés.
- **Prochaines arrivées** : dates des séjours à venir (les coordonnées des voyageurs restent confidentielles).
- **Calendrier** : les nuits réservées et bloquées ; les périodes déjà réservées ne peuvent pas être modifiées.
- **Simulateur** (si activé par votre conciergerie) : estimez vos revenus selon le prix par nuit et le taux d'occupation.

Note : les montants affichés proviennent des réservations Airbnb, Booking.com et réservations directes synchronisées en temps réel. Ils peuvent évoluer jusqu'à la clôture du mois (annulations, ajustements).

3. Vos relevés mensuels

1. Le relevé d'un mois est établi par votre conciergerie et vous est envoyé **par e-mail** ; il est aussi téléchargeable dans votre espace, rubrique « **Mes relevés mensuels** », à partir du **5 du mois suivant**.
2. Chaque relevé (PDF) détaille : les séjours du mois, le montant brut, la commission, les frais (ménage, consommables, interventions), et le **net qui vous est reversé**.
3. Une question sur une ligne ? Répondez directement à l'e-mail du relevé : il arrive chez votre gestionnaire.

4. Réserver votre bien pour vous-même

- Indiquez à votre conciergerie les dates souhaitées (téléphone, e-mail ou WhatsApp) : elle bloque le calendrier sur toutes les plateformes en quelques secondes et vous le voyez apparaître dans votre espace.
- Selon votre contrat, le ménage de vos séjours personnels peut être facturé : demandez le tarif à votre conciergerie.

5. Donner votre avis

1. Dans votre espace, l'encart « **Votre avis compte** » ouvre une page rapide (sans connexion) : une note sur 5 étoiles, un commentaire, et une case pour autoriser (ou non) la publication de votre avis signé de votre prénom.
2. Votre conciergerie peut aussi vous envoyer ce lien par e-mail. Vos coordonnées ne sont jamais publiées.
3. Si votre avis est très positif, il vous sera proposé de le publier également sur la fiche Google de votre conciergerie : votre texte est copié, il suffit de le coller.

6. Documents et signature

- Votre mandat de gestion et vos documents contractuels sont conservés par votre conciergerie ; la signature électronique du mandat depuis votre espace arrive prochainement.
- Vos données personnelles sont utilisées uniquement pour la gestion de votre bien (RGPD) ; demandez à votre conciergerie pour toute modification.

En résumé

- | | |
|-----|---|
| [] | J'ai accepté l'invitation et je me connecte sur casaneo.pro/login |
| [] | Je consulte mes revenus, mon occupation et mes prochaines arrivées |
| [] | Je télécharge mon relevé mensuel à partir du 5 du mois suivant (ou je le reçois par e-mail) |
| [] | Je préviens ma conciergerie pour bloquer mes séjours personnels |
| [] | J'ai donné mon avis via « Votre avis compte » |

Casanéo est le logiciel utilisé par votre conciergerie. Pour toute question sur votre bien, vos revenus ou vos relevés, contactez directement votre gestionnaire.